

RÈGLEMENT DU JEU ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ NOCIBÉ France
« LE BEST LOOK LES BELLISTA BY NOCIBÉ »

DU 1^{ER} OCTOBRE 2014 au 16 NOVEMBRE 2014

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La Société NOCIBÉ France DISTRIBUTION, société par Actions simplifiée au capital de 76.022.544€, dont le siège social est 2 rue de Ticléni 59493 VILLENEUVE D'ASCQ immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille sous le numéro 384 970 786, organise durant la période du 1^{ER} octobre 2014 au 16 novembre 2014 inclus un jeu gratuit et sans obligation d'achat sur sa page Facebook.

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure, à l'exclusion toutefois des représentants, salariés et collaborateurs de la Société NOCIBÉ France DISTRIBUTION (ci-après dénommée Nocibé France) et de leur famille.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine et Corse, **hors DOM TOM**, ayant accepté de devenir fan de la page Nocibé France <https://www.facebook.com/pages/Nocib%C3%A9-France/104095453961> en cliquant sur le bouton « j'aime », à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et de leur famille.

La société organisatrice attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au jeu est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut, de son/ses tuteur(s) légaux.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date du jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

De même, toute participation où il est constaté l'utilisation de bot (multiple inscriptions informatiques réalisées de manière automatique et répétitive à partir d'une même adresse IP) sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du/des participants.

Chaque participant assure connaître et accepter les conditions prévues dans la Charte Nocibé Facebook disponible à l'adresse suivante : <http://statictab.com/ya8qwno>

1 participation maximum par personne (même nom, même prénom, même adresse et/ou numéro de téléphone mobile et/ou compte Facebook et/ou adresse email) et un seul gagnant par foyer (même nom, même prénom, même adresse et/ou numéro de téléphone mobile et/ou compte Facebook et/ou adresse email) pendant toute la durée du jeu. Le non-respect de ces conditions entraînera la non éligibilité du gagnant.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DU JEU

Le principe et l'organisation de ce jeu sont les suivants :

Pendant la période comprise entre le 1^{er} octobre 2014 et le 16 novembre 2014 inclus, soit 47 jours, les fans de la page Facebook Nocibé France pourront gagner, sur la base d'un tirage au sort à l'issue des 47 jours l'un des 11 lots mis en jeu :

*10 collections maquillages correspondant au look ayant récolté le plus de vote parmi les 6 soumis au vote d'une valeur unitaire de 76.55, 64.60, 132.50, 67.70, 83.65 ou 101.65€ (en fonction du look ayant récolté le plus de votes)

*1 prestation maquillage jour valable pour 3 personnes (durée de 45 minutes par personne), valable dans le magasin Les Bellista by Nocibé de Leers avec l'artiste maquillage Victoria Monvoisin.

Fonctionnement du jeu :

- L'internaute se connecte sur la page <https://www.facebook.com/pages/Nocibé-France/104095453961>
- L'internaute est invité à devenir fan de la page Nocibé France s'il n'est l'est pas déjà pour accéder au jeu
- L'internaute accède à l'application « BEST LOOK BELLISTA » puis clique sur le bouton « participer »
- L'internaute doit accepter l'application pour continuer.
- L'internaute est alors invité à vérifier si ses coordonnées, récupérées avec Facebook Connect, sont exactes et les modifier le cas échéant puis compléter les autres champs obligatoires : adresse postale, code postal, ville, date de naissance, statut, numéro de téléphone, acceptation du règlement
- L'internaute est invité à compléter s'il le souhaite les champs non obligatoires : inscription à la newsletter Nocibé et inscription aux SMS Nocibé. il valide ensuite sa participation
- L'internaute choisit son look maquillage préféré parmi 6 looks au choix
- En cas de mauvaise réponse, l'internaute est invité à rejouer et retenter sa chance,
- En cas de bonne réponse aux 4 questions, l'internaute est informé qu'il est qualifié pour le tirage au sort.
- L'internaute pourra faire partager le jeu à ses amis en cliquant sur le lien destiné à cet effet.

Les informations demandées dans le formulaire de participation sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des gains aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice ainsi qu'à l'enseigne partenaire uniquement dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins sauf dans le cas où l'internaute accepte par les opt-in de recevoir des informations par e-mail sur Nocibé.

ARTICLE 4: RÉSULTATS

Le tirage au sort qui désignera les 11 gagnants aura lieu 1 fois par jour à l'issue des 47 jours du jeu parmi les participants ayant validé leur participation.

Il sera effectué par Me Florent LIENARD, Huissier de Justice, SCP BALEN-LIENARD-BRUNGS, 30 rue Van Beethoven, 59501 Douai.

A gagner au national :

-10 collections maquillage correspondant au look ayant récolté le plus de vote lors du jeu concours.

Si le look "Smokey Noir" remporte le plus de votes, chacune des 10 collections à gagner sera composée de :

- Base yeux artist, 2 grammes, valeur unitaire de 14.95€
- Crayon regard mystérieux black to blanc, valeur unitaire de 6.90€
- Fard à paupières poudre "wet and dry" so cute, valeur unitaire de 14.95€

- Fard à paupières poudre "wet and dry" Gothic Chic, valeur unitaire de 14.95€
- Ombre éclat lumière "ethnic chic", valeur unitaire de 9.90€
- Mascara Boom eyes, valeur unitaire de 14.90€

Soit une valeur unitaire du look de 76.55€, soit une valeur totale de 765.50€

Si le look "Or & Argent" remporte le plus de votes, chacune des 10 collections à gagner sera composée de :

- Base yeux artist, 2 grammes, valeur unitaire de 14.95€
- Fard à paupières poudre "wet and dry" so cute, valeur unitaire de 14.95€
- Ombre éclat lumière "miss grey", valeur unitaire de 9.90€
- Ombre éclat lumière "ethnic chic », valeur unitaire de 9.90€
- Mascara Boom eyes, valeur unitaire de 14.90€

Soit une valeur unitaire du look de 64.60€, soit une valeur totale de 646€

Si le look "Animal" remporte le plus de votes, chacune des 10 collections à gagner sera composée de :

- Base yeux artist, 2 grammes, valeur unitaire de 14.95€
- Crayon regard mystérieux black to black, valeur unitaire de 6.90€
- Fard à paupières poudre "wet and dry" gothic chic, valeur unitaire de 14.95€
- Fard à paupières poudre "wet and dry" Allo ?, valeur unitaire de 14.95€
- Fard à paupières poudre "wet and dry" Electrific, valeur unitaire de 14.95€
- Fard à paupières poudre "wet and dry" Purple mania, valeur unitaire de 14.95€
- Top coat caméléon « green caméléon, valeur unitaire de 14.95€
- Mascara wonder volume in the dark, valeur unitaire de 17.95€
- Mascara wonder volume Cobalt, valeur unitaire de 17.95€

Soit une valeur unitaire du look de 132.50€, soit une valeur totale de 1325€

Si le look "Paillettes" remporte le plus de votes, chacune des 10 collections à gagner sera composée de :

- Base yeux artist, 2 grammes, valeur unitaire 14.95€
- Fard à paupières poudre "wet and dry" So cute, valeur unitaire 14.95€
- Ombre liquid Chaméleon pink, valeur unitaire 14.95€
- Glitter pur paillettes libres pink, valeur unitaire 5.90€
- Just definition Mascara noir, valeur unitaire 16.95€

Soit une valeur unitaire du look de 67.70€, soit une valeur totale de 677€

Si le look "Orange" remporte le plus de votes, chacune des 10 collections à gagner sera composée de :

- Base yeux artist, 2 grammes, valeur unitaire 14.95€
- Crayon regard mystérieux hello ginger, valeur unitaire 6.90€
- Fard à paupières poudre "wet and dry" mambo americano, valeur unitaire 14.95€
- Fard à paupières poudre "wet and dry" Allo ?, valeur unitaire 14.95€
- Fard à paupières poudre "wet and dry" Totaly gaga, valeur unitaire 14.95€
- Just definition Mascara noir, valeur unitaire 16.95€

Soit une valeur unitaire du look de 83.65€, soit une valeur totale de 836.50€

Si le look " Eye Liner" remporte le plus de votes, chacune des 10 collections à gagner sera composée de :

- Base yeux artist, 2 grammes, valeur unitaire 14.95€
- Fard à paupières poudre "wet and dry" so cute, valeur unitaire 14.95€
- Fard à paupières poudre "wet and dry" sold out, valeur unitaire 14.95€

- Fard à paupières poudre "wet and dry" caramel macchiato, valeur unitaire: 14.95€
- Feutre éclat extrême feutre eyeliner dark light, valeur unitaire : 10.90€
- Faux cils artist night bird, valeur unitaire : 12.95€
- Mascara wonder volume in the dark, valeur unitaire : 17.95€

Soit une valeur unitaire du look de 101.60€, soit une valeur totale de 1016€

*1 prestation maquillage jour valable pour 3 personnes (durée de 45 minutes par personne), valable dans le magasin de Leers située 1 avenue de l'Europe avec l'artiste maquillage Victoria Monvoisin d'une valeur unitaire de 19€, soit une valeur totale de 57€. La prestation sera réalisée un jour durant le mois de décembre qui sera communiquée au gagnant ultérieurement par les équipes Nocibé. La prestation ne prend ni en compte les frais de déplacement jusqu'au magasin de Leers, ni les frais d'hébergement.

Ces dotations ne sont ni échangeables ni remboursables en cas de perte ou de vol et ne pourront donner lieu à aucun remboursement partiel ou total.

Les gagnants font élection de domicile à l'adresse qu'ils auront fournie.

Le gagnant concerné sera désigné après vérification de la validité de sa participation au regard des critères détaillés au présent règlement.

Dans le cas du gain d'une des 10 collections de maquillage, le participant désigné lors du tirage au sort recevra le lot à l'adresse qu'il aura communiquée sur le formulaire d'inscription du jeu.

Dans le cas du gain de la prestation « Maquillage jour », le participant désigné lors du tirage au sort sera contacté par e-mail ou/et par téléphone à l'adresse/au numéro qu'il aura communiquée sur le formulaire d'inscription du jeu.

Si toutefois une information nécessaire à l'envoi venait à manquer, les équipes de Nocibé France prendront contact avec le gagnant afin de compléter les informations manquantes. Si, dans les 30 jours suivant l'envoi de cette communication, le gagnant tiré au sort n'a pas répondu à la Société, il sera considéré comme ayant renoncé à la dotation concernée et celle-ci sera considérée comme annulée.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant. L'auteur d'une telle participation devra, le cas échéant, procéder au remboursement des lots qui lui ont été envoyés dans le cadre du Grand jeu Bourjois ; ce remboursement devra être adressé à la société organisatrice Nocibé France.

Il ne sera attribué aucune dotation en espèce ou encore tout avantage ou autre lot en échange des dotations qui seront retournées à la société organisatrice pour cause d'adresse erronée ou encore qui resteront non réclamées dans les deux mois. En cas de force majeure ou si des circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalente. Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens et services.

Toute inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Le gagnant non éligible (ayant renoncé à la dotation de manière expresse ou tacite, fausse déclaration, plusieurs gagnants par foyers, plusieurs participations par

personne) ne se verra pas attribuer le lot et le lot non-distribué ne sera pas réaffecté à un autre participant. Le lot sera donc considéré comme annulé.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Pour tout litige éventuel, l'élection de domicile est faite au lieu du siège de la société NOCIBE France.

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et envoyée à l'adresse du jeu et ne pourra être prise en considération au delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

ARTICLE 5: ENVOI DU LOT

Le lot sera envoyé gracieusement au gagnant par voie postale, sans frais, sur la base des coordonnées qu'il aura communiquées sur le formulaire de participation.

L'envoi des lots sera effectué par Nocibé France dans un délai de deux mois à compter de la fin du jeu.

La société Nocibé France organisatrice du jeu ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte et de détérioration des lots par La Poste ou par tout prestataire en charge du transport et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste ou de tout prestataire en charge du transport.

ARTICLE 6 : AUTORISATION / CESSION DE DROITS

La Société NOCIBÉ FRANCE se réserve la faculté de donner, lors des opérations de tirage au sort, à leur issue, comme postérieurement à celles-ci, les dimensions publicitaires qu'elle pourra éventuellement juger opportunes.

Cela implique que le joueur en a connaissance et accepte que son éventuelle qualité de gagnant, son image, ses nom et prénoms, adresse (département) puissent faire l'objet d'une publicité par voie de tout support écrit, visuel, Internet, radiophonique ou audiovisuel.

ARTICLE 7: INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Dans le cadre de l'organisation de ce jeu, la société Nocibé FRANCE pouvant être amenée à saisir informatiquement les coordonnées des participants, elle s'engage à donner aux informations ainsi recueillies un caractère strictement confidentiel et exempt de toute divulgation à l'exception de l'image et de l'identité des gagnants qui auront été désignés par le sort.

Toutes précautions utiles seront prises par Nocibé FRANCE afin de préserver la sécurité des informations et afin d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non-autorisés.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 No 7817, tout participant pourra s'opposer à ce que les informations le concernant fassent l'objet d'un traitement, de même

qu'il aura accès à titre strictement personnel aux informations nominatives le concernant en vue d'obtenir éventuellement leur correction ou leur suppression.

ARTICLE 8 : COPIE DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez auprès de Me Florent LIENARD, Huissier de Justice, SCP BALEN-LIENARD-BRUNGS, 30 rue Van Beethoven, 59501 Douai.

Ce règlement peut être consulté en ligne en version imprimable à tout moment sur la page de l'application Facebook du jeu.

Il est disponible à l'adresse <http://huissiers-douai.com> et/ou est adressé à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de la société Nocibé à l'adresse suivante : NOCIBÉ « JEU BEST LOOK LES BELLISTA BY NOCIBE » 2 rue de Ticléni 59493 VILLENEUVE D'ASCQ.

Les frais d'affranchissement liés à cette demande sont remboursables au tarif lent en vigueur 20g sur simple demande écrite accompagné d'un RIB ou d'un RIP jointe à la demande de règlement.

Une seule demande de remboursement des frais engagés pour obtenir cette copie sera prise en considération par foyer (même nom, même adresse)

Les huissiers de justice se sont assurés du respect des dispositions légales régissant les opérations, de la régularité formelle du règlement et de la présence des éléments prévus par les articles L121-36 et suivants du code de la consommation.

ARTICLE 9 : INTERPRETATION DU PRESENT REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. La Société Nocibé France ne saurait être tenue pour responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération devait être modifiée, reportée, annulée partiellement ou totalement.

La Société Nocibé France pourrait, de plein droit, être amenée à annuler le tirage au sort du jour en raison de sa défaillance et réorganiser le tirage ultérieurement.

Par ailleurs, la Société Nocibé France ne saurait être tenue pour responsable s'il survient un dysfonctionnement lors du tirage instant gagnant : bug, virus, problème technique, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, ou autre hors de contrôle de la société.

Enfin, La Société NOCIBÉ FRANCE ne peut être tenue responsable de tout dommage occasionné suite à l'utilisation des produits envoyés (allergie, réaction cutanée etc) et conseille à ses participants de réaliser au préalable un test d'allergie avant d'utiliser les lots gagnés.

ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

**« LE BEST LOOK LES BELLISTA BY NOCIBÉ »
DU 1^{ER} OCTOBRE 2014 au 16 NOVEMBRE 2014**

EXTRAIT DE RÈGLEMENT

Ce jeu n'est en aucun cas sponsorisé ou administré par, ou associé avec, Facebook. Vous comprenez que les informations remises dans le formulaire de jeu sont données à Nocibé France et non à Facebook. Le gagnant sera contacté par Nocibé par mail.

* Extrait de règlement : Jeu gratuit sans obligation d'achat valable du 1^{er} octobre au 15 novembre 2014 inclus sur la page Facebook « Nocibé France ».

Le présent règlement est déposé chez Me Florent LIENARD, Huissier de Justice, SCP BALEN-LIENARD-BRUNGS, 30 rue Van Beethoven, 59501 Douai et peut être consulté en ligne en version imprimable à tout moment sur la page de l'application Facebook du jeu ou sur le site <http://huissiers-douai.com>. Il peut également être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de la société Nocibé à l'adresse suivante : NOCIBÉ « JEU BEST LOOK LES BELLISTA BY NOCIBÉ » 2 rue de Ticléni 59493 VILLENEUVE D'ASCQ.

Les frais d'affranchissement liés à cette demande sont remboursables au tarif lent en vigueur 20g sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB ou d'un RIP jointe à la demande de règlement.

À GAGNER AU NATIONAL :

*10 collections maquillages correspondant au look ayant récolté le plus de vote parmi les 6 soumis au vote d'une valeur unitaire de 76.55, 64.60, 132.50, 67.70, 83.65 ou 101.65€ (en fonction du look ayant récolté le plus de votes)

*1 prestation maquillage jour valable pour 3 personnes (durée de 45 minutes par personne), valable dans le magasin de Leers avec l'artiste maquillage Victoria Monvoisin.

NOCIBÉ FRANCE DISTRIBUTION, S.A.S. au capital de 76.022.544€ - RCS Lille 384 970 786. Les dotations ne seront ni échangeables ni remboursables. Les dotations ne seront ni échangeables ni remboursables.